

FORMULAIRE POUR LA FIXATION DES ACOMPTES PROVISOIRES 2026

Revenu estimé sur une base annuelle

Nom:	Prénom:	réf. contr. :
-------------	----------------	----------------------

REVENU ET FORTUNE			
REVENU DE L'ACTIVITE	codes	Contribuable	Conjoint *
Revenu annuel net salarié	1.110		
Revenu d'une activité indépendante (lieu de l'activité :.....)	1.210 à 1.220		
Administrateur de personnes morales	1.410 à 1.420		
Indemnités diverses pour perte de gain, maladie, accident, chômage	1.510 à 1.530		
Total A			

FRAIS D'ACQUISITION DU REVENU			
Frais de transport	2.110		
Reps ou séjour hors du domicile / travail par équipe	2.120		
Autres frais professionnels	2.130		
Total B			

AUTRES REVENUS ET ETAT DE LA FORTUNE			
Rentes AVS, AI, 2ème pilier, autres rentes et pensions	3.110 à 3.140		
Pension alimentaire (montants effectivement touchés durant l'année)	3.150		
Total colonne "Conjoint"			
Report colonne "conjoint"			FORTUNE AU 31.12.26
Placements privés et commerciaux	3.210 à 3.220		+
Valeur locative, loyer et fermages....	3.310 à 3.343		+
Autre revenus (droit d'habitation, sous-location....)	3.345 à 3.410		
Total C			

DEDUCTIONS SUR REVENU ET FORTUNE			
Caisse maladie et accident (enfants à charge au 31.12.26 mineurs :majeurs :.....)	4.110		
Autre primes et cotisations (3ème pilier b)	4.120		
Prévoyances individuelle liée (3ème pilier a)	4.130		
Rachats d'assurances (2ème pilier, caisse de pension)	4.210		-
Intérêts hypothécaires et passifs, dette	4.310 à 4.315		
Rentes et charges durables (droit d'habitation)	4.330 à 4.335		
Pension alimentaire versée au conjoint déparé/divorcé et pour les enfants (montants effectifs versés durant l'année)	4.340		
Déductions sociales pour enfants à charge au 31.12.26	6.110		
Total D			

REVENU NET ESTIME (A-B+C-D)	
------------------------------------	--

FORTUNE NETTE ESTIMEE	
------------------------------	--

Il n'est pas nécessaire de fournir des justificatifs pour la fixation des acomptes. Ceux-ci devront être remis avec la déclaration d'impôt.

* le partenariat enregistré entre personnes de même sexe est traité de la même manière que le mariage

Date :

Tél. mobile :

FORMULAIRE POUR LA FIXATION DES ACOMPTES PROVISOIRES 2026

Revenu estimé sur une base annuelle

Signature :

E-mail :

NOTICE SIMPLIFIEE

Pour remplir le formulaire destiné à la fixation des acomptes provisoires 2026

Frais de transport

Transport publics : frais effectifs (2^e classe), abonnement mensuel ou annuel
Auto privée : 70 ct. par km jusqu'à 10 000 km
60 ct. par km pour les 10 000 km suivants
50 ct. par km pour les km supplémentaires (dès 20 001 km)

Le nombre de jour de travail pris en considération pour une année complète est de **220 jours**.

Repas

Fr. 15.- par jour (max. fr. 3'200.- par an) ou **Fr. 7.50** par jour (max. fr. 1'600.- par an) si cantine à disposition ou si réduction du prix du repas de midi

Autres frais professionnels

Forfait de **3% du salaire net**, minimum Fr. 2'000.--, maximum Fr. 4'000.--

Caisse-maladie et accidents

Déductions forfaitaires admises :

Fr. 4'810.-- par année pour le contribuable célibataire, séparé-e, divorcé-e ou veuf/veuve
Fr. 9'620.-- par année pour les époux
Fr. 4'210.-- par année pour chaque jeune adulte en formation à la fin de l'année 2026 (de 18 ans révolus jusqu'à 25 ans révolus).
Fr. 1'140.-- par année pour chaque enfant mineur à charge à la fin de l'année 2026 (qui n'a pas 18 ans révolu)

Autres primes et cotisation (3e pilier b)

Déductions maximales : Fr. 1'500.-- pour les époux
Fr. 750.-- pour les autres contribuables

Déductions sociales pour enfants à charge

Le montant des déductions sociales varie en fonction du revenu net imposable. Toutefois, par simplification de montant minimum sera pris en considération pour la fixation des acomptes, à savoir :

Fr. 7'100.-- minimum par enfant
Fr. 7'500.-- minimum dès le 3e enfant

FORMULAIRE POUR LA FIXATION DES ACOMPTES PROVISOIRES 2026

Revenu estimé sur une base annuelle

Pour de plus amples informations : www.fr.ch/scc